

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES A LYON : AGENCE FOURNIER Rue Comfort, 14

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

Rhône et DÉPARTEMENTS LIMITROPHES 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.



AUJOURD'HUI: LES FÊTES DE LA TARSQUE. LA FÊTE DU 75^e DE LIGNE. NOTES D'UN TIREUR LYONNAIS SUR LE IV^e CONCOURS NATIONAL DE TIR.

La colère du comte de Paris

M. le comte de Paris est de fort méchante humeur. Il se sent lâché comme personne ne l'a jamais été...

Imaginez aussi que les fêtes de Cronstadt n'ont pas positivement réjoui le cœur de M. le comte de Paris...

Bref, Philippe VII est en colère et il ne l'envoie pas dire à ses amis par Othenin...

C'est folie de croire que la religion aura les mêmes immunités, les mêmes libertés sous la République...

Lorsque M. le comte de Paris affirme que la République et la religion sont la négation l'une de l'autre...

La prochaine arrivée du roi de Serbie fournit à la presse viennoise l'occasion de rappeler au gouvernement de Belgrade...

Le moment approchait où les événements allaient changer.

Le Forçat Colonel

Fortuné DU BOISGOBEY DEUXIÈME PARTIE

Sa bravoure naturelle et le coup d'œil militaire qu'il avait acquis en Bretagne...

Dix fois il alla, déguisé, à travers les partis insurgés et, plus d'une fois, au feu...

Souvent, dans ces rencontres, il se péra retrouver cet Inigo qu'il n'avait jamais oublié...

qu'est l'intérêt de la petite allocution de M. le comte de Paris. Ce qui est curieux, ce qui est amusant, c'est le ton que prend M. le comte à l'endroit des lâcheurs, catholiques ou autres...

C'est ce que fait entendre à M. le comte de Paris un journal catholique de la Somme qui lui répond sévèrement: « Le crime c'est, ou ce fut, l'abandon des principes... »

« Mais les catholiques n'ont pas le droit de parler ainsi, ils n'ont pas le droit de jeter à la tête du comte de Paris les souvenirs fâcheux de l'aventure boulangiste... »

Parfaitement exact, personne n'ignore que l'influence du père Dulac a été pour beaucoup dans l'attitude du comte de Paris...

Aussi, les parties entendues, la République renvoie M. le comte de Paris et les catholiques dos à dos.

« Nous sommes disposés à ouvrir les bras à tous les nouveaux. (Applaudissements.) »

« Nous ne leur demandons pas qu'ils le fassent aussi long que nous l'avons fait nous-mêmes. (Rires.) »

« Elle n'est plus contestée que par une infime minorité, qui ne peut échapper à la nécessité de se soumettre à ses lois, parce qu'elle nous l'expression de la volonté de la majorité, c'est-à-dire de la volonté nationale. (Nouveaux applaudissements.) »

« Sa politique n'est point exclusive: la porte est assez haute et assez large pour que

« Cette prospérité de votre station est un des indices de l'ère de tranquillité dans laquelle nous entrons. (Marques d'adhésion.) »

« Elle n'est plus contestée que par une infime minorité, qui ne peut échapper à la nécessité de se soumettre à ses lois, parce qu'elle nous l'expression de la volonté de la majorité, c'est-à-dire de la volonté nationale. (Nouveaux applaudissements.) »

« Sa politique n'est point exclusive: la porte est assez haute et assez large pour que

« Cette prospérité de votre station est un des indices de l'ère de tranquillité dans laquelle nous entrons. (Marques d'adhésion.) »

« Elle n'est plus contestée que par une infime minorité, qui ne peut échapper à la nécessité de se soumettre à ses lois, parce qu'elle nous l'expression de la volonté de la majorité, c'est-à-dire de la volonté nationale. (Nouveaux applaudissements.) »

« Sa politique n'est point exclusive: la porte est assez haute et assez large pour que

« Cette prospérité de votre station est un des indices de l'ère de tranquillité dans laquelle nous entrons. (Marques d'adhésion.) »

« Elle n'est plus contestée que par une infime minorité, qui ne peut échapper à la nécessité de se soumettre à ses lois, parce qu'elle nous l'expression de la volonté de la majorité, c'est-à-dire de la volonté nationale. (Nouveaux applaudissements.) »

raire suivi par le jeune roi Alexandre. Les journaux estiment que le roi de Serbie aurait d'abord du venir à Vienne, avant d'aller à Saint-Petersbourg.

LE GRAND DUC ALEXIS A VICHY Tout Vichy est ce matin pavoisé de drapeaux russes. On travaille jour et nuit et tout sera prêt pour la réception grandiose qu'on prépare au grand duc Alexis. Des trains spéciaux sont organisés pour mardi.

M. CONSTANS A LUCHON Ragnères-de-Luchon, 9 août.

Le ministre de l'intérieur, après avoir assisté, au Casino, à une soirée et à une retraite aux flambeaux, s'est rendu au cercle républicain, où un punch lui a été offert par souscription. Il avait à ses côtés le docteur Azemar, conseiller général; MM. Abeille, député; Lozé, Cohn, préfet de la Haute-Garonne, et Battaille. Il a été accueilli par des applaudissements répétés et par des cris très chaleureux de: « Vive Constans! Vive la République! », pendant que l'orchestre exécutait la Marseillaise.

M. Cohn, préfet de la Haute-Garonne, a recommandé à la bienveillance particulière du ministre les laborieuses populations des campagnes veuves définitivement et sans arrière-pensée à la République.

M. Constans a alors prononcé un important discours, dont voici la substance: « Il a dit combien il était touché de l'accueil qui lui a été fait à Luchon. Ce n'est ni le ministre, ni le sénateur qu'on a reçu, c'est l'ami. On sait qu'il est méridional d'essence; il respire à l'aise ici parce qu'il s'y retrouve au milieu d'amis de 20 ans. (Applaudissements.) »

« Nous sommes d'ailleurs dans un département où, à un point près, la représentation au Sénat et à la Chambre est exclusivement républicaine. Les temps ne se ressemblent pas: il y a six ans, quand je suis venu ici, j'y ai trouvé un enthousiasme très modéré. (Rires.) »

« Nous nous sommes tout de même tirés d'affaire. Nous étions dans une salle, ayant derrière nous un mur qui ne permettait pas la retraite. (Nouveaux applaudissements.) »

« Je n'aurais pas voulu que l'on me rappelle qu'il y a déjà longtemps que je suis dans la bataille. (Vifs applaudissements.) »

« Je n'aurais pas voulu que l'on me rappelle qu'il y a déjà longtemps que je suis dans la bataille. (Vifs applaudissements.) »

« Je n'aurais pas voulu que l'on me rappelle qu'il y a déjà longtemps que je suis dans la bataille. (Vifs applaudissements.) »

« Je n'aurais pas voulu que l'on me rappelle qu'il y a déjà longtemps que je suis dans la bataille. (Vifs applaudissements.) »

« Je n'aurais pas voulu que l'on me rappelle qu'il y a déjà longtemps que je suis dans la bataille. (Vifs applaudissements.) »

« Je n'aurais pas voulu que l'on me rappelle qu'il y a déjà longtemps que je suis dans la bataille. (Vifs applaudissements.) »

« Je n'aurais pas voulu que l'on me rappelle qu'il y a déjà longtemps que je suis dans la bataille. (Vifs applaudissements.) »

« Je n'aurais pas voulu que l'on me rappelle qu'il y a déjà longtemps que je suis dans la bataille. (Vifs applaudissements.) »

« Je n'aurais pas voulu que l'on me rappelle qu'il y a déjà longtemps que je suis dans la bataille. (Vifs applaudissements.) »

« Je n'aurais pas voulu que l'on me rappelle qu'il y a déjà longtemps que je suis dans la bataille. (Vifs applaudissements.) »

ment elle a accueilli avec le plus chaleureux enthousiasme l'état-major et l'équipage du croiseur russe Amiral-Korniloff.

« Aussi la République ne tardera-t-elle pas à compter dans ce pays autant d'adhérents qu'il y a d'honnêtes gens. (Nouveaux applaudissements prolongés.) »

« Mais la politique n'est pas tout. Je ne dis pas qu'il n'en faille point faire; j'estime qu'aujourd'hui il y a de plus en plus de questions sociales. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

« Le gouvernement a pensé que la République devait quelque chose à ceux qui avaient travaillé, qui avaient peiné pendant toute leur existence et contribué ainsi à la prospérité générale: c'est pourquoi il a déposé un projet qui vous intéresse au plus haut degré, car il s'adresse autant aux ouvriers des campagnes qu'aux ouvriers des villes. (Applaudissements.) »

COMMENT NOTRE FLOTTE EST ALLÉE A CRONSTADT

Les Préliminaires de la Visite. — L'Exposition de Moscou. — Un souhait du Czar. — Un Choix heureux. — L'amiral Gervais.

On félicite — à juste titre d'ailleurs — le gouvernement d'avoir eu l'idée d'envoyer dans les mers du Nord l'escadre française, qui reçoit aujourd'hui un accueil si enthousiaste en Russie de la part du czar et des populations russes; mais on ignore comment il a été, pour ainsi dire, entraîné à faire cette démarche, qui peut avoir des résultats si considérables.

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

« Le czar vint, but cinq verres de champagne dans le salon impérial et regarda longuement le grand portrait de Carnot, par Bonnaud, qui décorait un panneau du salon. Le lendemain, il recevait à sa table les organisateurs de l'Exposition. Voici quelle était la teneur des lettres d'invitation: « D'ordre de Sa Majesté l'empereur, le maréchal de la cour à l'honneur d'informer M. X... qu'il est invité à dîner au palais du Kremlin, le dimanche 13 mai, à huit heures. »

Attentat contre le roi de Danemark

Copenhague, 9 août.

Le roi Christian a été, mardi dernier l'objet d'un attentat auquel il a échappé par son sang-f

Il est bon que partout la même règle soit appliquée... il appartient au ministre de la guerre de fixer la jurisprudence à cet égard.

Voitures de compagnie. — De nouvelles voitures de compagnie vont être utilisées aux grandes manœuvres prochaines pour remplacer les mulets.

Ces voitures sont des caissons accouplés, montés sur roues et destinés à transporter les munitions sur les routes et à transporter le nouveau fusil. En même temps, elles sont chargées des outils que les mulets devaient porter sur le dos.

En cas d'attaque exigeant une grande vivacité dans les mouvements, chacune de ces voitures peut prendre une cinquantaine de sacs.

La Tenue des dragons. — Uniforme changement qui va être opéré dans l'encore des dragons.

La tunique avec l'épaulette blanche va être substituée au dolman.

La tunique sera en drap vert avec col, parement et passepoil rouge orange. Les officiers porteront l'épaulette d'or.

Il est vrai que les nécessités budgétaires, empêcheront de longtemps cette transformation de s'opérer.

Il faudra user d'abord le stock énorme des dolmans en magasin.

Quand aux officiers, qui se demandent avec raison s'ils ne mettront pas bientôt fin à ces changements de tenue qui épuisent leurs ressources déjà si modiques.

Dans les Alpes. — De toutes parts, nos troupes de montagnes manœuvrent dans les Alpes.

Un signalé le 2^e bataillon de chasseurs à pied à l'Escarène; d'autre part, le 6^e chasseurs est à Lantosque; le 27^e bataillon va quitter Menton pour prendre la même direction.

Enfin, on nous apprend que le lieutenant-colonel Quénet de Rochecombe, sous-chef d'état-major du 15^e corps, accompagné de 12 officiers d'état-major, vient d'étudier les environs de Levens. On aurait bien les grandes manœuvres. Il se pourrait que le ministre de la guerre, qui sera à Nice pour l'inauguration de la statue de Garibaldi, assisté à la revue du 15^e corps passée près de Levens, par le général Mathelin.

De leur côté, les Italiens ne restent pas inactifs. Ils songent à fortifier le mont Chaberton, sur la frontière angevaie pour tenir en échec la forteresse de Briançon.

Mais, comme cela demanderait des dépenses considérables, car il faudrait créer des routes d'accès à travers des passages très difficiles, et comme les finances italiennes sont loin d'être très prospères, il peut se faire que les fortifications du mont Chaberton se fassent longtemps attendre.

CONGRÈS D'ARCHITECTES Paris, 9 août.

Les architectes des Ardennes, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges ont tenu hier, à Epinal, leur congrès annuel. Le congrès a adopté l'établissement d'un tarif d'honoraires commun.

Après avoir examiné une série d'autres questions, les membres du congrès ont visité l'église de Saint-Maurice, qui vient d'être classée comme monument historique.

ÉPIDÉMIE EN ALGÉRIE Alger, 9 août.

Depuis quelque temps, la population de Montebello, commune située dans la plaine de la Metidja, est décimée par des miasmes pestilentiels qui s'échappent du lac Halloula, par suite d'un envasement des canaux de dérivation.

M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, accompagné d'un ingénieur en chef, du secrétaire général de la préfecture d'Alger et des maires des communes voisines intéressées, s'est rendu hier sur les lieux pour étudier les mesures à prendre et pour distribuer des secours aux familles éprouvées par la fièvre.

CONDAMNATION D'UN ASSASSIN Saint-Flour, 9 août.

La cour d'assises de Saint-Flour vient de condamner à 20 ans de travaux forcés le nommé Brioude, qui tenta d'assassiner le desservant de Chazaloux en l'attirant de nuit dans un endroit désert, sous prétexte d'assister une mourante.

Brioude n'a que 26 ans.

La Grève des Terrassiers Paris, 9 août.

Les terrassiers et puisatiers grévistes se sont réunis de nouveau dans la matinée, au nombre de 5,000.

Après l'exposé, par divers orateurs, de la situation de la grève, la réunion a décidé la continuation de la grève jusqu'à complète satisfaction; elle envoie l'expression de ses sympathies aux grévistes condamnés, blâme un entrepreneur qui emploie des ouvriers non terrassiers. La réunion approuve aussi les termes d'une lettre aux grévistes condamnés, auxquels elle envoie à chacun 2 francs, et d'une lettre à M. Millerand, député de la Seine, pour le prier de se charger, en appel, de la défense de leurs camarades condamnés par la onzième chambre.

A l'issue de la réunion, des secours ont été distribués à 561 grévistes, à raison de cinquante centimes par homme. Les pères de famille touchent une somme un peu plus élevée.

INCENDIE DE FORÊTS Toulon, 9 août.

Un violent incendie s'est déclaré, hier, dans les forêts de Caillans et Tanneron, près de Draguignan.

Activé par un fort mistral, le feu n'a pas tardé à prendre de grandes proportions et à dévaster la surface de plusieurs hectares plantés de pins, a été embrasée.

On pouvait apercevoir de plus de 20 kilomètres les flammes qui offraient un spectacle effrayant.

Les habitants des environs sont dans la consternation, car les gerbes sont encore sur les aires et on craint qu'elles ne soient atteintes par le feu.

Jusqu'à présent, on évalue les pertes à environ 800,000 francs.

AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT Marseille, 9 août.

Le jury des Bouches-du-Rhône a rendu un verdict d'acquiescement en faveur de Mme Zogé Ortolli, veuve de l'ancien employé des forges et chantiers de la Méditerranée, poursuivie sous l'inculpation d'empoisonnement.

Fortement soupçonnée d'avoir empoisonné son mari pour vivre plus librement avec son amant, Marie Ortolli, cousin de ce dernier, elle était formellement accusée par le ministère public de s'être, de la même manière, mais cette fois par vengeance, débarrassée de son amant lorsqu'elle-ci, fati-

gué de ces amours, manifesta son intention de retourner en Corse où il avait, d'ailleurs, laissé sa femme légitime.

L'autopsie du cadavre d'Antoine Ortolli, qu'on appelait Toto en famille, démontra qu'il avait succombé à un empoisonnement par l'atropine. On trouva, du reste, une assez grande quantité de ce poison dans une bouteille d'Orezza. Il faut ajouter qu'au moment de la mort de son cousin, Mme Ortolli se prétendit empoisonnée elle aussi, mais fut rapidement guérie.

ETRANGER

Suicide d'un consul Jassy, 9 août.

Le consul d'Autriche à Pietschka s'est suicidé hier d'un coup de revolver. On croit qu'il a agi dans un accès de fièvre chaude. Les scellés ont été apposés au consulat par le consul d'Allemagne.

Les scandales de Bochum Berlin, 9 août.

Le suicide de M. Strieger de la série de Bochum, cause ici une profonde sensation. Toutes réserves faites, M. Strieger a été assassiné par certaines personnes qui craignaient ses révélations.

A Berlin, Popinon public est sévère par M. Baare. La nouvelle du suicide a causé une baisse de 3/0 sur les actions de la Fonderie.

L'ALCOOLISME A propos du Congrès médical de Lyon. — Un peu de statistique. — Ce que deviennent les dégénérés. — Les criminels aliénés. — Dégénérescence physiologique et intellectuelle. — Une des causes de la dépopulation.

Tandis que les aliénistes, réunis à Lyon au congrès médical, dénoncent les ravages opérés par l'alcoolisme dans l'organisme humain, il ne nous paraît pas inutile d'examiner ici quels ravages ce fléau opère dans l'organisme social.

En ce moment où les résultats généraux du recensement accusent une lenteur d'accroissement de la population française plus caractéristique qu'au précédent recensement, il n'est pas indifférent de savoir que l'alcoolisme est un des plus actifs agents de dépopulation. En effet, les névrosés, les épileptiques, les fous, les aliénés, les dégénérés, les fils d'alcooliques, souvent conçus dans l'ivresse, ces malheureux mènent une vie physiologiquement misérable, et sont, en tout cas, certains de ne pas se reproduire; ils sont littéralement stériles.

Rappelons, avant d'examiner les résultats sociaux de l'alcoolisme, qu'il est générateur des maladies nerveuses, de l'estomac, du cœur, enfin qu'il est un des plus actifs pourvoyeurs de la folie. Voyons donc quels maux nous a apportés l'alcoolisme, et comment il agit par excellence sur le terrain où il se développe avec ses funestes conséquences.

L'alcoolisme, la folie et le crime Tout d'abord, il nous faut constater que l'alcoolisme est devenu un danger public, surtout dans les départements industriels; en dehors de la loi sur l'ivresse publique, le mal fait de progrès rapides, car il échappe presque toujours à cette loi, dans ses manifestations. L'alcoolisme, en effet, n'est plus l'excitation brusque et pétillante que nous connaissons, mais il est devenu une intoxication qui mène sûrement à la démence et à la paralysie générale. Nous avons pris cinq départements où la population industrielle forme 35 pour cent et plus du total de la population recensée, et nous avons consulté les tableaux de consommation de l'alcool. Trois de ces départements dépassent la moyenne de consommation indiquée pour l'ensemble de la France, et deux s'en rapprochent sensiblement. Sur cinq départements où la population industrielle forme 44 pour cent au moins du total de la population recensée, aucun n'approche de cette moyenne, qui est de 3 litres 85 centilitres.

La relation de l'alcoolisme avec la folie est aussi probante que celle de l'alcoolisme avec l'industrialisme. Ainsi, le département de la Seine-Inférieure qui vient au premier rang pour la consommation de l'alcool, compte 44 alcooliques sur 100 aliénés, alors que la moyenne pour la France n'est que de 20 pour cent.

La Savoie et la Haute-Savoie qui ont classés parmi les départements consommant le moins d'alcool, ne comptent que 10 alcooliques sur 100 aliénés, ce qui est la moitié.

On croira sans peine qu'il existe également un rapport, qui n'est pas une coïncidence fortuite, entre l'alcoolisme et la criminalité.

La pire criminalité, celle que l'on peut considérer comme endémique, est celle qui se manifeste par une plus grande quantité de récidives; et les départements à forte consommation d'alcool accusent une augmentation de récidive de 42 pour cent pour les dernières années; les départements à faible consommation ne comptent que 20 pour cent et se trouvent ainsi à égale distance de la moyenne d'augmentation générale, qui est de 32 pour cent.

Parents inconscients Il est vrai que les trois relations que nous avons indiquées: industrialisme, folie, crime, peuvent servir à en établir une quatrième, à savoir que dans les agglomérations de quelque importance (et l'on sait que la population rurale diminue chaque jour au profit des agglomérations), on voit croître parallèlement, et, sensible-t-il, sous l'influence de causes identiques: l'alcoolisme, la folie et le crime.

Dependant on ne peut nier, entre le crime et l'alcoolisme, un rapport d'effet à cause. On sait que le département de la Seine, qui fournit le plus grand nombre d'aliénés proportionnellement à la masse de sa population, compte deux aliénés sur mille habitants. Dans les prisons, on a relevé, en quinze ans, 1663 cas d'aliénation mentale sur 76,814 détenus, soit vingt et un sur mille, c'est-à-dire dix fois plus que dans la population libre, qui fournit le plus gros contingent d'aliénés.

Donc, l'alcoolisme, en limitant la responsabilité, en abolissant le sens moral, en rendant inapte au travail régulier, pousse ses victimes au crime. Et, non seulement ses victimes directes, mais encore ses victimes indirectes, les fils de ses victimes. Ces dégénérés dont nous avons parlé plus haut, outre le mauvais exemple et l'absence de toute direction de la part des parents adonnés à la boisson, ces dégénérés, disons-nous, ont moins de force pour résister aux impulsions mauvaises. Ceux-ci forment en général le contingent du vagabondage et de la petite criminalité et, selon le dire de M. Henri Jolly, font regorger nos prisons.

Puisque nous parlons des mauvais exemples donnés par les parents, citons la Normandie, où d'ailleurs les statistiques signalent un développement constant de dépopulation. On sait que les cinq départements de la Normandie tiennent le premier rang dans la consommation de l'alcool, la Seine-Inférieure surtout.

Dans ce pays, comme le fait remarquer le docteur Tourdot, « les parents sont sous

l'influence de cette idée fausse que le vin, boisson de luxe en Normandie, ne fait jamais de mal aux enfants, qu'il est une boisson tonique et fortifiante; de sorte que, si l'enfant est assez vigoureux, ils attribuent le mérite de cette santé florissante au peu de vin qu'il boit et que, si, au contraire, il est malingre et chétif, à des tendances aux diarrhées, ils lui en administrent pour le « remonter ».

En outre, pour celui qui est souffreteux, pleure souvent, s'endort difficilement, ils usent du vin pour calmer ses cris et provoquer artificiellement le sommeil. Il est inutile d'ajouter que l'athrèpie, qui survient d'habitude dans ce cas, exerce de formidables ravages et que les convulsions sont fréquentes.

Sait-on qu'en Normandie toujours de stupides parents normant leurs enfants de stade-ville à pour chasser les vers? Ecoutez encore le docteur Tourdot: « Celui qui fabrique l'eau-de-vie pour sa consommation, celui qui bout, est encore celui qui la prodigue le plus à ses enfants, d'abord, il n'a pas versé d'argent pour acquérir le produit qu'il tire de chez lui; ensuite, à l'étranger stupéfait de voir servir cinquante centilitres d'eau-de-vie à un enfant, il répond: « Oh! ça ne peut pas faire de mal, c'est natuel, c'est fait chez nous. »

L'alcoolisme héréditaire Non seulement l'alcoolique transmet à ses enfants qui sur ses descendants, mais encore sa santé, le germe de vingt maladies mortelles, mais il leur transmet encore sa funeste appétence pour le poison de feu. Les travaux de Magnus Huss, de Morel, de Girou, de Buzaringues sont concluants à cet égard. « Un des effets fréquents de l'alcoolisme, dit Magnus Huss, c'est l'atrophie partielle ou générale du cerveau; cet organe est diminué au point de ne plus remplir la boîte osseuse. De là, dégénérescence mentale qui, chez les enfants, produit des fous ou des idiots. » Il y a dit le médecin de l'hérédité des passions, M. Th. Ribot, des familles d'ivrognes, comme il y a des familles de peintres ou de musiciens. « Et il rappelle le fait cité par Gall, d'une famille russe où le père et le grand-père avaient péri tous deux prématurément, victimes de leur penchant pour les liqueurs fortes; le petit-fils dès l'âge de cinq ans, manifestait le même goût au plus haut degré.

Autre fait: Un homme adonné aux boissons alcooliques à un fils qui montra dès l'enfance les instincts les plus cruels. Contraint de s'engager, il vendit ses effets militaires pour se procurer de l'eau-de-vie. Entré dans un atelier de force, il y mourut d'une paralysie générale.

Mais voici qui est encore plus concluant: Un individu meurt alcoolique, laissant sept enfants. Les deux premiers moururent en bas-âge par suite de convulsions; le troisième devint aliéné, et mourut idiot, à vingt-deux ans; le quatrième, atteint d'abord de la manie du suicide, devint idiot. Le cinquième est irritable et misanthrope. Le sixième, une fille, est hystérique. Le septième, enfin, habile et intelligent ouvrier, se débat en d'affreuses angoisses contre la folie qui le guette.

En général, les descendants directs d'alcooliques se reconnaissent à l'éco de ces quatre caractères: cruauté précoce, paresse, besoin de vagabondage, idiotie.

Peut-on s'étonner après cela, qu'en Amérique la statistique ait prouvé que les enfants d'alcooliques sont dix fois plus que les autres exposés à commettre des crimes ou des délits. Une statistique semblable, faite en France, donnerait également de semblables conclusions.

Bonjour, mes Enfants On lisait dans le Petit Var, à propos de l'arrivée à Toulon, du 11^e de ligne tenant de Corse:

A 9 heures, le colonel Cardot a passé sur la place Saint-Roch une revue sommaire du régiment. A l'issue, s'est passée une particularité que nous devons signaler. Le colonel, au moment de partir, a crié aux soldats: « Bonjour, mes enfants! » A quoi le régiment a répondu comme un seul homme: « Bonjour, colonel! »

On nous a dit que cela se fait ainsi chaque fois que le colonel arrive auprès de ses troupes ou qu'il les quitte.

Le colonel Cardot, si nous ne nous trompons, a été longtemps au 2^e bureau de l'état-major général, où il a fait, sur l'armée russe, de remarquables études qui ont paru dans la Revue militaire de Vénétie.

C'est là, sans doute, qu'il se sera pénétré de l'esprit du général Buzaringues, l'homme de guerre d'aujourd'hui qui connaît certainement le mieux le cœur humain et qu'il lui aura emprunté ses idées sur le commandement des troupes.

Il a eu tort, peut-être, d'appliquer ces idées sans critiquer, quoiqu'un chef de corps soit toujours libre de chercher de mieux, dans le domaine des choses que le règlement ne défend pas; mais, si l'on mérite un blâme, son innovation, elle, mérite de fixer l'attention.

Dans les guerres que nous aurons à soutenir désormais avec notre nation armée, et non plus avec des effectifs restreints de vieux soldats rompus à la discipline et manœuvrant au doigt et à l'œil, il faudra plus que jamais que nos jeunes soldats aient du moral, de l'entrain, et surtout confiance en leurs chefs, et nous avouons qu'un régiment qui, le matin d'une bataille, répandrait par un « Bonjour, mon colonel! » sonore et bien accentué au salut de son chef, nous inspirerait, par cela seul, une certaine confiance.

Les errements du temps de paix doivent être, à notre époque, une préparation contraire à ce que nous appelons le « moral de la guerre. Nous ne sommes plus au temps où il s'écoulaient des semaines et quelquefois des mois, entre le moment de l'entrée en campagne et celui où l'on rencontrait l'ennemi; c'est à peine quelques jours que l'on aura pour se former aux habitudes de la guerre, et le colonel du 11^e paraît l'avoir fort bien compris.

A la guerre, en effet, de tout temps, les chefs, les meilleurs et les plus dignes de commandement, se sont mis sur le pied d'une certaine intimité avec leurs troupes et ont parlé à leurs soldats comme à leurs enfants, quand ils ont eu quelque besogne difficile à leur demander.

Tous les généraux qui ont exercé une grande influence personnelle sur les hommes, les Villars, les Kléber, etc., ont laissé établir cette intimité.

« Enfants, s'écriait Hoche à la bataille de Wörth, à 600 livres la pièce! » en montrant à ses soldats les canons ennemis qu'il fallait enlever. « Acceptez! » répondaient les habitants d'un village, enfants, tressez vos jupes », disait le général Boscquet à ses soldats pour leur faire traverser à gué le cours de l'Alain, en face des positions russes. Et les soldats répondaient en riant et en acclamant leur général. On peut être à la fois un chef très ferme, et comme le veulent nos règlements eux-mêmes, paternel. Qu'on en soit bien persuadé, avec le soldat français, la bonne humeur, une douceur sans familiarité de mauvais aloi, réussissent toujours mieux qu'une vilaine inquiétude, renfrognée ou dédaigneuse.

Certains officiers qui sont la sévérité, la raideur faite homme en temps de paix,

s'empresment de devenir paternels, caressants et souples, aussitôt qu'on entre en campagne; mais les soldats ne s'y laissent pas prendre.

Nous ne serions donc pas trop surpris, si l'idée du colonel du 11^e faisait son chemin, et si deux lignes ajoutées à notre règlement, venaient prescrire un jour au chef de corps, lorsqu'il se présente devant sa troupe qui l'attend sous les armes, de saluer à haute voix ses soldats, et à ceux-ci d'y répondre de même. Il n'y aurait là qu'une exception à la règle du silence et non l'abandon de cette règle à laquelle nous tenons tant que qu'il que ce soit, et ce ne serait pas la première fois que l'erreur de la veille serait devenue la vérité du lendemain.

En tout cas, le colonel Cardot vient de montrer qu'il est homme d'initiative et qu'il se soucie peu de la routine.

DEPARTEMENTS

RHÔNE

La Mulatière. — Distribution des prix. — Hier a eu lieu la distribution des prix aux élèves des écoles laïques de la Mulatière.

M. Coumbes, maire, président, assisté de son conseil municipal, et de MM. Ragot, inspecteur primaire; Déde, adjoint au maire d'Oullins; Lang, secrétaire de l'Avenir d'Oullins; Girod, chef d'institution; Corcollot, président du Sou des Ecoles, etc.

M. Ragot, dans un discours de circonstance, rappelle les devoirs des maîtres envers leurs élèves et des élèves envers leurs maîtres; après quoi M. le maire prononce la parole et développe la thèse du rôle social de l'école. Il oppose au maître allemand qui fit l'empire d'Allemagne le maître français qui fait des républicains imbus de l'esprit de justice et de solidarité.

La lecture du palmarès a été faite ensuite; des livres de caisse d'épargne, représentant une valeur de plus de 400 fr., ont été distribués, au nom de la société du Sou des Ecoles, de la caisse des écoles, de MM. Coumbes, de Laurière-Corcollot et de M. Bovagnet, etc.

La fanfare de la Mulatière prêtait à la fête un concours qui a été très apprécié. On a beaucoup remarqué l'exposition des travaux de l'école des filles, qui fait le plus grand honneur à sa directrice, Mme Guinand.

LOIRE

Saint-Chamond. — Un ambassadeur russe. — Hier dimanche, a eu lieu dans la cour intérieure de l'Hôtel de Ville, la distribution des prix aux écoles laïques primaires.

C'est au milieu d'une grande affluence que M. Couchaud a prononcé un discours qui a soulevé d'unanimes ovations.

M. Fabreguettes, maire de Saint-Chamond a pris ensuite la parole pour démontrer les bienfaits apportés par l'enseignement laïque depuis ces vingt dernières années.

La société de musique la Philharmonique nous a joué les meilleurs morceaux de son répertoire et le dernier, la Marseillaise a soulevé des applaudissements frénétiques.

Les travaux manuels exposés dans deux salles de l'école professionnelle ont été remarqués et très appréciés par les visiteurs, notamment en ce qui concerne les travaux d'ajustage et de menuiserie de notre école professionnelle.

Grenoble. — Un ambassadeur russe à Uriage-les-Bains. — Le Dauphiné, courrier des eaux thermales du Dauphiné, annonce l'arrivée à Uriage-les-Bains, de M. le prince de Lobanoff, ambassadeur de Russie en Autriche.

Il y fera, comme tous les années, un séjour de quinze jours et trois semaines.

Cour d'assises de l'Isère. — L'affaire des nommés Vigio et Cartan, poursuivis pour tentative de vol, s'est terminée par l'acquiescement des accusés.

Demain, vient devant la cour l'affaire de l'anarchiste Cheval. Il sera défendu par Me Antioch, du barreau de Grenoble.

Un enragé. — Hier, dans la soirée, un individu, nommé Mathieu Hector, âgé de 30 ans, pareur en peaux, est entré dans le bureau de police du 1^{er} arrondissement et a cherché à mordre l'agent Angelier.

Ce même personnage avait, il y a deux ans, mordu à la main le même agent. Sa morsure fut si mauvaise, que la victime eut la main atrophiée.

Mathieu a été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Vienne. — Union vénétoise. — Hier à 9 heures de l'après-midi, les membres de l'Union vénétoise, ont répété les exercices d'ensemble qu'ils doivent exécuter le 15 août au concours de fleurs de Voiron.

Nous avons constaté, à cette occasion, un déploiement de police dont la présence était parfaitement inutile, étant donné le caractère essentiellement pacifique de ces sortes de réunions.

Renvoyé à l'inspirateur de ces rigoureux administratifs.

Société philharmonique de Vienne. On peut voir, exposé depuis quelques jours, chez M. Raffin libraire, place Mirémont, une partie des lots affectés à la tombola dont nous avons parlé récemment.

Nous apprenons à ce sujet que le comité d'initiative s'est subdivisé en quatre commissions, soit un par quartier, chargées de presser toutes les mesures nécessaires pour assurer la réussite des projets de cette sympathique société.

Une grande fête, dont les bases ont été arrêtées, aura lieu le dimanche 30 courant au Champ-de-Mars.

Indépendamment d'un concert qui sera une véritable surprise pour les dilettanti, la société philharmonique deviendra l'organisateur d'un bal splendide qui aura lieu le soir dans les salons de la ville.

Prix des places réservées, 2 fr., places ordinaires, 0.50.

Nous publierons ultérieurement le programme détaillé de la fête.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Les foires. — Aujourd'hui lundi, grande foire de chevaux, sur la place Garden, et foire au bétail sur la place d'Armes.

Accident de voitures. — Hier, à sept heures, Mme Blondin, revenant des courses dans une voiture, est tombée par suite d'un cahot, produit par un brusque écart du cheval, et s'est évanouie.

Mme Blondin a été soignée par un médecin, et a été transportée au domicile de son fils, rue Lacrosette.

COURSES DE MACON

Mâcon, 9 août.

Favorisées par un temps magnifique et chaud, les courses hippiques, organisées par la société de Mâcon, ont obtenu un succès énorme.

Dans les tribunes, beaucoup de monde, et un grand nombre de dames en fraîches et jolies toilettes.

Le pari mutuel a fonctionné, ainsi que le pari sur champ.

Pendant toute la durée de ces courses, l'excellent musique du 134^e a fait entendre ses

mieux morceaux, ainsi que la société des Trompes de chasse.

Voici les résultats de la journée:

Prix des éleveurs, au trot monté. — 5 engagements, 4 partants. — 1^{er} Pervenche, à M. Cl. Margerand; 2^e Dada, à M. J. Margerand; 3^e Mitoyenne, à M. Ch. Gousson.

Prix de Saint-Laurent, course d'obstacles, officiers et gentlemen. — 3 engagements, 3 partants. — 1^{er} Lin, à M. G. Ledat; 2^e Damoscés, à M. de Romanet; 3^e Tartarin, à M. Clarac-Duvivier.

Prix des Souscripteurs. — Course au trot monté. Huit engagements, cinq partants: 1^{er} M. Mille, à M. Sicard; 2^e Héloïse, à M. Ch. Dorian; 3^e Luxovienne, à M. de Vivons.

Prix de la Saône. — Courses plates. Sept engagements, cinq partants: 1^{er} M. Souverain, à M. le duc de Larouillière; 2^e Vermenton, à M. H. Baley; 3^e St-Georges, à M. le comte H. de Franchieu.

Prix de la ville de Mâcon (Cross-Country). — 11 engagements, 5 partants. — 1^{er} Fleuron II, à M. de la Porte; 2^e Orbi, à M. L. de Romanet; 3^e Hector, à M. Ruffier.

Prix d'essai (au trot attelé). Sept engagements six partants. — 1^{er} Pervenche, à M. Margerand; 2^e Mitoyenne, à M. Gousson; 3^e Dada, à M. J. Margerand; 4^e Héloïse, à M. Vichet-Bellac.

LES FÊTES DE LA TARASQUE (DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Tarascon, 9 août

Les fêtes qui se donnent aujourd'hui, à Tarascon, en l'honneur des Félêtres et des Cigaliers, sont bien faites pour justifier la grande animation qui règne, depuis hier, dans toute la ville: on a renouvelé les fêtes de la Tarasque.

Depuis 1802, le monstre n'était pas sorti dans les rues de la vieille cité. Aussi tout le Midi est-il venu assister à sa résurrection, et c'est le Midi joyeux, dont la gaieté est entraînante, et le Midi coquet, représenté par ses jolies filles, au gracieux costume arlésien.

Dans ce milieu, on devient provençal malgré soi.

Depuis le matin, donc, les rues sont pleines d'étrangers accourant en foule de tous côtés, et à chaque instant on entend un tambourinaire, un fifre, est un corps d'attribution qui défile. Puis, c'est une musique, suivie de la pique et du drapeau, qui précède les Tarascaires qui s'avancent fièrement revêtus d'un élégant costume moyen-âge rose, coiffés d'un feutre gris. Ils sont armés du nerf de bœuf et de la canne enrubannée, qu'on leur a remis hier, après leur investiture, et la prestation du serment traditionnel de défendre vaillamment la Tarasque, tout en restant fidèles aux vieilles traditions populaires d'entrain et de courtoisie envers les étrangers.

Au milieu des Tarascaires marche une petite fille, toute mignonne, un voile blanc sur sa longue robe bleue, elle représente Ste-Marthe qui, selon la légende, donna la Tarasque, avec une goutte d'eau bénite. La bannière de Saint-Marc suit: derrière elle, sont rangés les paysans, la ceinture aux flancs, la cocarde tricolore au chapeau, puis les jardiniers, les porte-faix, derrière l'éclaireur de St-Christophe, et enfin, rangés sous les plis du drapeau de Saint-Pierre, les marins du Rhône ferment la marche avec les pères aux longs bâtons.

Le cortège s'en va ainsi par la ville, ils vont chercher la Tarasque, la monstrueuse Tarasque; le pas, qui précipite de plus en plus les fifres et les tambourins, s'accélère, c'est presque une course, le cortège se hâte d'arriver sur la place de la mairie, où il doit prendre possession du monstre.

La Tarasque est livrée.

Les chevaliers s'en emparent, se précipitent sur elle — comme la foule le fit le jour où Sainte-Marthe abandonna le dragon à sa vengeance — et alors la bête ainsi entourée essaye bien d'échapper, mais tout à coup, le feu sort de ses narines, on vient d'enflammer des fusées qui lui sont fichées au ventre, et elle fuit dans une course éniablée, entraînant avec elle les chevaliers, qui se retiennent à ses poignées. Et la foule court devant elle effarée; elle s'efforce pour éviter sa marche désordonnée, pour

Les habitants se sont associés de cœur à la belle fête du régiment. Dans les principales rues, presque toutes les croisées étaient pavoisées. Beaucoup d'illuminations égales.

L'EXPOSITION DE ST-ÉTIENNE

Saint-Etienne, 9 août. Malgré les prévisions pessimistes, l'Exposition industrielle a ouvert ses portes aujourd'hui. Les organisateurs ont accompli un véritable tour de force dont notre visite d'hier ne pouvait nous donner une idée.

Ce matin encore on circulait avec peine au milieu des nombreux ouvriers mettant la dernière main aux installations particulières; l'ensemble ne se présentait qu'à l'état d'embryon, et pour qui ne croit pas aux miracles, c'était au milieu d'une organisation à peine ébauchée que devait circuler le cortège officiel.

Aussi, grand a été l'étonnement des invités quand, à deux heures, tout s'est trouvé en place. Pas un engin qui ne fût prêt à fonctionner; la grande machine motrice était sous pression et dès les derniers mots des discours d'inauguration prononcés, toutes les machines étaient en mouvement.

Mais n'admettons pas et racontons la cérémonie d'inauguration.

A 2 heures, le cortège officiel composé de MM. Léprieux, préfet du département de la Loire; Rostain, secrétaire général; Carry, général de brigade; les conseillers de préfecture, Baudouin, représentant le maire M. Girodet, absent pour cause maladie; MM. Plantévin, adjoint; Saunier, Seux, Sagnol, Rondet et un grand nombre de conseillers municipaux.

Les colonnes des 46^e et 88^e de ligne; MM. Lamazière, commissaire général; Delainaud, secrétaire général; Vergniet, entrepreneur; Montgillier, président de la chambre de commerce, etc.

Au moment où le cortège franchit l'entrée principale, la musique du 16^e de ligne joue la Marseillaise.

On parcourt d'abord la galerie des machines. Là, au pied de la machine motrice, M. Baron, adjoint, représentant la municipalité, prend la parole. Il commence par excuser M. Girodet, maire, que la maladie empêche d'assister à cette brillante cérémonie. Il remercie M. le Préfet, la chambre de commerce, M. le commissaire des fêtes pour le dévouement dont ils ont fait preuve pour amener la réussite de l'œuvre entreprise.

M. Léprieux, préfet, prend ensuite la parole; il s'associe aux regrets exprimés par M. Baron, au sujet de la maladie de M. le Maire, et regrette l'absence d'un membre du gouvernement à l'inauguration de cette exposition. L'accueil qui aurait reçu de la population stéphanoise aurait été digne de lui.

M. Jules Roche, ministre du commerce, n'a pu se rendre à l'invitation qui lui était faite, dans la crainte que sa présence ne fût interprétée comme favorable à l'un des candidats de l'élection sénatoriale, qui va avoir lieu dans le département de la Loire.

L'orateur fait remarquer, surtout qu'il n'est pas venu à l'exposition pour faire de la politique, il veut seulement manifester la sollicitude du gouvernement pour toutes ces grandes manifestations de l'industrie. Après l'Exposition de 1889, on pouvait trouver qu'il était présomptueux d'organiser une exposition en province, mais l'appel auquel on répondait vingt-huit départements prouve que l'on ne s'était pas trop avancé.

Cette association, qui, aujourd'hui, quatre mois à peine d'existence, compte déjà une centaine d'adhérents, et il est permis d'augurer que, grâce au concours moral et pécuniaire des entrepreneurs en bâtiments et des patrons géomètres, ses ressources seront bientôt suffisantes pour n'être plus, comme au début, un simple cercle d'amis, mais bien, une véritable société de secours mutuels, capable de subvenir aux besoins de ses membres nécessiteux ou atteints par le chômage.

Une cinquantaine de convives étaient réunis autour d'une table fort bien servie. Parmi eux, nous remarquons MM. Périer, le député président de la société; Secrétain, secrétaire; Heysters, trésorier; Truffinet, secrétaire-adjoint; Berger, trésorier-adjoint, etc.

Après M. Périer a ouvert la série des discours par une allocution sur les progrès réalisés par la jeune société.

M. Secrétain a lu à la presse. Plusieurs de nos confrères ont tour à tour pris la parole, pour remercier les employés géomètres de leur accueil sympathique et pour souhaiter longue vie et prospérité à la jeune et vaillante association.

La fête s'est terminée le plus galement du monde au milieu de refrains joyeux et de monologues dans lesquels se sont fait plus particulièrement applaudir MM. Edouard et MM. Félix, Jacques, Chardon, Rosa, Secrétain, Périer, Fomet, Truffinet, etc.

Au coup du milieu, M. Moreau, un photographe amateur, membre de la société, a braqué son objectif sur les convives et pris deux instantanés qui perpétueront le souvenir joyeux de cette fête de famille à laquelle, nous l'espérons, assisteront, un prochain, un bien plus grand nombre d'invités.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

La 21^e section des Prévoyants de l'Avenir de Lyon et ses environs, a célébré hier sa fête annuelle.

Le programme comportait : banquet, conférence, bal. Mais, au dernier moment, les Prévoyants ont été informés que le conférencier, M. Maurice Faure, député de la Drôme, retenu dans le Midi, ne pouvait se trouver à Lyon le jour indiqué, et la conférence n'a pas eu lieu.

Au banquet, une cinquantaine de convives, parmi lesquels beaucoup de dames. M. Lagrange, député du III^e arrondissement, président, ayant à ses côtés MM. Lumière, Béranger, Masson, président et vice-président des Prévoyants.

Inutile de dire que la plus franche gaieté n'a cessé de régner. Au dessert, M. Béranger se lève et porte la santé de M. Lagrange, et lui fait l'éloge, et la presse.

L'orateur profite de l'occasion pour demander au député du III^e arrondissement l'appui de sa parole pour obtenir la révision de l'article 19 du règlement qui régit les Prévoyants. Il explique pourquoi il fait une pareille demande. Un désaccord s'est élevé entre l'administration centrale de Paris et les comités de province. Ces derniers demandent, pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici, la décentralisation de la Société et l'autonomie des sections. Le comité directeur refuse, de là un différend qui, s'il n'était promptement tranché, pourrait être préjudiciable aux intérêts de la société.

M. Lumière parle dans le même sens que son collègue. M. Lagrange répond qu'il fera tout son possible pour concilier les deux parties et promet de se rendre à la plus prochaine réunion des Prévoyants, où il se fera expliquer

classe correspondant à leurs billets et avaient été forcés d'attendre un train autre que celui qu'ils avaient l'intention de prendre.

Le jugement porte que les privilèges dont jouissent les compagnies de chemins de fer, en vertu de leur actes de concession, comportent, en échange, l'obligation pour elles de donner aux voyageurs des places en rapport avec les billets qu'elles leur délivrent.

Le chauffage des trains :

Si l'une des conséquences du fameux hiver de 1879-80, a été d'obliger les compagnies de chemins de fer à chauffer les voitures de toutes les classes dans les trains de grand parcours, celui non moins rigoureux de 1890-91 aura eu pour résultat de faire étendre le chauffage aux trains de banlieue dont les voitures de première classe étaient seules chauffées jusqu'à présent.

A cet effet, comme plusieurs compagnies avaient, au mois de décembre dernier, répondu à la circulaire ministérielle, les invitant à chauffer tous les trains, qu'il leur était impossible de déferer à cet ordre par suite de l'insuffisance du matériel de chauffage dont elles disposaient, le ministre des travaux publics vient de leur rappeler la circulaire en question et d'inviter ces compagnies d'avoir à chauffer tous les trains sans exception dès le début de l'hiver 1891-92.

A partir de lundi, 10 courant, itinéraire des cars-Ripert qui font actuellement le service entre la gare des Dombes (rue Terme) et Sainte-Blandine (Perrache), sera modifié comme suit sur une partie de son parcours. Les cars arrivant de Sainte-Blandine sur la place des Terreaux en suivant leur itinéraire actuel, se dirigeront depuis là sur la gare du nouveau funiculaire de la Croix-Rousse, place Croix-Paquet, en passant par la rue Lafont le quai de Retz, la place Tolozan et la grande rue des Feuillants.

Les cars partant de la gare du funiculaire place Croix-Paquet se rendront sur la place des Terreaux, en passant par la rue Dauphine, le quai Saint-Clair, la place Tolozan et la rue Puits-Gaillot, pour continuer ensuite leur itinéraire actuel, jusqu'à Sainte-Blandine.

Le maire de Lyon vient de prescrire une enquête sur le projet présenté par l'ingénieur en chef de la voirie, concernant : 1^o Le classement du cours Bayard, entre le quai Rambaud, et à la gare de Perrache n^o 2; 2^o L'alimentation à l'état d'une partie du cours Bayard déclassé, en échange d'une parcelle de terrain située au sud du fort Lamothé; 3^o L'ouverture au sud du fort Lamothé, sur le terrain cédé à la ville, d'une rue de 14 mètres de largeur.

Les pièces seront déposées à la mairie centrale, lundi, 10 août prochain, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance.

BANQUET DES EMPLOYÉS GÉOMÈTRES

Hier, à ce lieu, au restaurant de la Cressonnière, à Vaise, le banquet de fondation de la société amicale des employés de géomètres et d'entrepreneurs.

Cette association, qui, aujourd'hui, quatre mois à peine d'existence, compte déjà une centaine d'adhérents, et il est permis d'augurer que, grâce au concours moral et pécuniaire des entrepreneurs en bâtiments et des patrons géomètres, ses ressources seront bientôt suffisantes pour n'être plus, comme au début, un simple cercle d'amis, mais bien, une véritable société de secours mutuels, capable de subvenir aux besoins de ses membres nécessiteux ou atteints par le chômage.

Une cinquantaine de convives étaient réunis autour d'une table fort bien servie. Parmi eux, nous remarquons MM. Périer, le député président de la société; Secrétain, secrétaire; Heysters, trésorier; Truffinet, secrétaire-adjoint; Berger, trésorier-adjoint, etc.

Après M. Périer a ouvert la série des discours par une allocution sur les progrès réalisés par la jeune société.

M. Penet a porté un toast au président, et M. Secrétain a lu à la presse.

Plusieurs de nos confrères ont tour à tour pris la parole, pour remercier les employés géomètres de leur accueil sympathique et pour souhaiter longue vie et prospérité à la jeune et vaillante association.

La fête s'est terminée le plus galement du monde au milieu de refrains joyeux et de monologues dans lesquels se sont fait plus particulièrement applaudir MM. Edouard et MM. Félix, Jacques, Chardon, Rosa, Secrétain, Périer, Fomet, Truffinet, etc.

NOS ÉCHOS

Adjudication : Mercredi, 9 septembre 1891, à 2 heures et demie de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, sera procédé à l'adjudication en cinq lots de la construction de chaussées en pavés d'échantillon dans les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e arrondissements.

Un nouvel exploisible.

Un jeune chimiste, M. Beus, a fait expérimenter, hier matin, dans les démolitions du fort de Villeurbanne, une nouvelle poudre explosive.

L'expérience, qui a été faite en présence d'un commandant du génie et du commandant Rangé, a donné des résultats très satisfaisants. A quantité égale avec la dynamite, cette poudre a déterminé des ruptures immédiates, alors que la dynamite avait glissé.

Les chemins de fer et les voyageurs.

Le tribunal de commerce de la Seine a condamné la compagnie d'Orléans à 5 francs de dommages intérêts à payer à quatre voyageurs qui, trouvant porteurs de billets de première et de deuxième classes, n'avaient pu, par suite de l'engorgement de voyageurs, trouver des places dans les voitures de la

mieux qu'on ne peut le faire en ce moment les desiderata des sections de province.

En attendant, il lève son verre à la santé des convives et à la prospérité des Prévoyants.

Un de nos confrères assure les Prévoyants que le concours de la presse ne leur fera jamais défaut.

Après tous ces toasts, la parole a été donnée aux chanteurs et diseurs de monologues qui, eux également, ont dû céder la place aux danseurs, car on a joyeusement dansé une partie de la soirée.

NOTES D'UN TIREUR LYONNAIS

Sur le 4^e Concours de Tir

Le quatrième concours national de tir vient d'avoir lieu à Lyon; c'est un grand succès, tout le monde le sait déjà, et pour le tir, cet exercice éminemment patriotique, et pour notre cité.

Or, ce succès, à qui le devons-nous? En premier lieu à l'initiative du général baron Berge, gouverneur de Lyon, qui, avec son goût passionné pour le tir, avait résolu de donner quelque temps déjà de donner à Lyon une de ses fêtes dont la Suisse, jusqu'à ce jour, semblait avoir le monopole, et qui a facilité par tous les moyens son pouvoir, leur lourde tâche, aux sociétés organisatrices du concours; nous le devons enfin à nos trois vaillantes sociétés lyonnaises de tir, la Société de tir de Lyon, la Société de tir de l'armée territoriale, à Lyon, et la Société des Tireurs du Rhône, que nous sommes obligés de nommer l'ère après l'autre, mais qui, pour les éloges mérités par leur dévouement, arrivent toutes sur la même ligne; nous sommes heureux, comme tireur et comme Lyonnais, de leur adresser ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Cela dit, nous allons suivre nos notes rédigées depuis qu'il a été question de prendre Lyon comme siège du quatrième concours national.

Cette idée de choisir notre ville nous a d'autant moins surpris que nous nous souvenions du concours régional de 1885, organisé, comme cette année, par nos trois sociétés, mais dans des conditions bien moins favorables au point de vue pécuniaire; en 1885, en effet, nos trois sociétés avaient assumé, sans aucune subvention, la lourde tâche de faire un concours régional dont les frais ont été couverts par la recette seule; ce concours avait duré quinze jours, pendant lesquels le soleil s'était mis de la partie; les tireurs de toute la région et nos voisins les Suisses étaient venus à nos stades d'équilibre, notre budget, et c'est ainsi que la tentative hardie de nos trois sociétés ayant été couronnée de succès, il nous a semblé tout naturel qu'on leur confiat cette année l'organisation du quatrième concours national; elles étaient mûres et bien préparées pour cet essai de décentralisation.

Donc, lorsqu'en novembre dernier, le baron Berge entretenait le ministre de la guerre de son projet, l'Union nationale des sociétés de tir de France représentée par son président, M. Ménilon, fut bien inspirée en acceptant sa proposition.

L'organisation d'un concours national est chose fort complexe; pour tout faire, il faudrait bien douze à quinze mois d'études préparatoires; or, nos sociétés ont eu moins de sept mois! Il leur a donc fallu dépenser un zèle et une activité sans précédent pour arriver à temps, et comme leurs membres ne sont pas précisément rentiers, et comme tous ont des occupations impérieuses qu'ils ne sauraient abandonner, il leur a fallu pendant six mois consacrer leurs soirées à la préparation du concours.

Nous passerons rapidement sur la fondation du comité de direction, dont le noyau avait été formé naturellement par les présidents des trois sociétés; dans ce comité provisoire, il avait été décidé : 1^o Que M. le maire de Lyon serait nommé président du concours; 2^o Que les présidents des trois sociétés seraient vice-présidents du concours; 3^o Qu'il y avait lieu de former sept sous-comités pris en nombre égal parmi les administrateurs des trois sociétés, et ainsi dénommés : Classement, fêtes, finances, installations, publicité, réceptions, tir; puis, en raison des rapports qu'on devait avoir avec l'armée, et de l'importance des tirs à l'arme de guerre, on avait résolu la formation d'un sous-comité militaire divisé en deux sections : Tirs militaires et tirs militaires. Pour compléter cette organisation on dut créer plus tard une commission de la médaille (chargée de choisir le modèle du verso de la médaille du concours, le recto restant celui de l'Union, et de se prononcer sur les modèles de coupes, d'insignes, diplômes, etc.); une commission chargée de préparer les listes du comité de patronage et une commission des beaux-arts chargée de visiter les peintres, de solliciter leurs dons, et de faire encadrer tous les tableaux recueillis; ce qui a été fait, et ainsi, grâce à une générosité bien connue de nos artistes lyonnais.

N'ayant pas l'intention d'empêcher ici sur les attributions du secrétaire général qui seul a les documents nécessaires pour fournir des renseignements précis sur les travaux du comité de direction et des sous-comités, nous nous contenterons d'indiquer, en simple spectateur les points les plus importants de ces travaux.

Disons tout d'abord que les sous-comités, une fois formés, n'ont cessé d'être en action; le président et le secrétaire; le président de chaque sous-comité faisait partie de droit du comité de direction; le comité de direction une fois au complet, compta quarante-deux membres ainsi répartis :

Pour la municipalité, 3 membres : M. le maire de Lyon, président, et 2 conseillers municipaux; 2 délégués du conseil général; les présidents des trois sociétés (vice-présidents du concours); 1 secrétaire général, 4 secrétaires adjoints, trésorier général, architecte de la ville, les directeurs de tir des trois sociétés, 5 délégués de l'Union nationale des sociétés de tir de France, 9 présidents de sous-comités, 13 délégués des sociétés.

Pour qu'un concours réussisse, il faut certainement que tous les rouages de l'organisation fonctionnent bien; mais une première chose à assurer, ce sont les moyens de transport, et la confection d'un bon programme; pour nous autres, tireurs, voilà le plus important; c'est aussi par là que le comité de direction a commencé sa besogne, et le public qui a voyagé dans le chemin de fer de Deauville ne se doutera jamais du nombre incalculable de visites que le président des installations, M. Fasse, a dû faire aux points et chaussées, et de la correspondance qu'il a dû entretenir avec l'usine de Petit-Bourg; la question mise sur le tapis en janvier, n'a été résolue que fin juin, juste au dernier moment et grâce à l'appui bienveillant de la municipalité, de la préfecture et de toutes les autorités.

Le programme rédigé sous la direction de M. Bourdon, président du sous-comité de tir, a commencé à venir en délibération dès le mois de mars, et a donné lieu à des discussions passionnées; il ne faut pas s'en étonner, si l'on admet que chaque tireur compétent tient à ses idées et se plie difficilement à celles de son voisin; nous avons su, par

exemple, que le sous-comité de tir avait été opposé au championnat de la jeunesse proposé par l'Union, et nous savons également que les résultats obtenus ont pleinement justifié la résistance du sous-comité de tir; nous avons vu tous les matins, au classement, les résultats de ce championnat, d'après les loyales cibles; ce premier essai n'est pas brillant, et, comme tireur, nous partageons absolument l'avis du sous-comité de tir qui pensait que, dans un concours national, on n'y a déjà une catégorie affectée aux sociétés de gymnastique et d'instruction militaire (catégorie 40), il était bien inutile d'ajouter cette catégorie spéciale dont le nom même « Championnat de la jeunesse » pouvait prêter à une confusion avec l'autre, le Championnat de France.

Nous avons constaté également que toutes les catégories où la position était imposée, comme la catégorie 2 (à genou), la catégorie 6 (debout) avaient moins travaillé que les autres, tandis que la catégorie 7 (position facultative), malgré ses 30 cibles, a été le plus travaillé; les positions obligatoires sont parfaites dans des concours de sociétés où l'on veut rendre compte des progrès accomplis dans telle ou telle branche du tir; mais dans un concours national, il doit être admis a priori que tout le monde sait tirer, et l'on n'a pas à faire de sélection entre ceux qui tirent dans une position et ceux qui n'y tirent pas; il faut donner au tireur toutes les facilités possibles et ne considérer que les résultats.

Notre observation s'applique plus spécialement à l'arme de guerre, car nous savons que le programme avait été parfaitement compris au point de vue du tir aux armes libres.

Le tir de délégations (catégorie 9) avait donné lieu aussi à une polémique assez vive, les uns prétendant que, pour bien juger de la force d'une société, il fallait tirer d'elle l'envoyé d'au moins 10 tireurs; les autres répondant que, dans de telles conditions, on n'aurait pas 50 sociétés inscrites et préconisant le système des délégations à 4 tireurs seulement par société, pour permettre au plus grand nombre possible de sociétés de venir participer à ce concours; le sous-comité de tir avait fini par trancher la question en supprimant purement et simplement cette catégorie et nous, tireurs, nous pensons qu'il avait eu raison; à moins de faire comme en Suisse et de juger les sociétés au prorata du nombre de leurs membres, de telle sorte que la société qui compte le plus de membres est tenue d'envoyer plus de délégués, le tir de délégations ne signifie rien; une société de 10 membres qui compte 4 tireurs émérites peut battre une société de 50 ou 6,000 membres dont la moyenne des tireurs est bien supérieure à l'autre; or, pourrions-nous soutenir sérieusement que c'est la plus petite société qui a le plus de mérite au point de vue des progrès qu'elle fait faire à l'instruction du tir? Evidemment non. Par conséquent, pour nous, le tir de délégations a vécu, et le sous-comité de tir a été bien inspiré en voulant le supprimer.

La question des loyales cibles avait donné lieu également à un débat animé; nous pensons que l'on a eu raison de n'en pas mettre plus de catégories; c'est une grande dépense et un grand embarras qu'on a évités, avec beaucoup de raison, à notre avis.

Nous avons dit précédemment que deux des conditions de succès pour un concours étaient des communications faciles et un bon programme, mais il ne faut pas oublier le nerf de la guerre, et nous demanderons à nous arrêter un peu sur ce sujet.

Nous tenons de bonne source que lorsque l'Union fit sa première démarche auprès du gouvernement, pour obtenir une subvention en faveur du concours, il lui fut répondu par l'offre dérisoire d'une somme de 10,000 francs et le concours coûtait 250,000 francs! On eut recours alors à notre excellent député, M. Burdeau, qui, avec sa bonne grâce habituelle, et bien qu'il eût peut-être un peu tardé à lui en parler, sollicita et obtint la promesse d'une subvention de 50,000 fr. plus en rapport (quoique insuffisante) avec les lourdes charges du concours.

Le sous-comité de tir, pour ne pas laisser à l'Union le mérite de ce succès, en février, n'a passé à la commission du budget, à la Chambre et au Sénat que le 8 ou 9 juillet, de sorte que, jusqu'à la dernière minute, le comité de direction a dû travailler sans se sentir soutenu; et c'est grâce à l'intervention de M. le Préfet du Rhône et à l'énergie de M. Burdeau, que la somme de 50,000 fr. a pu être votée avant le concours.

Disons-le bien haut, afin que personne n'en ignore. Nous devons rappeler ici le beau résultat du bal militaire du 11 avril qui, préparé par des officiers dévoués comme le commandant Roman, le capitaine Mège et les collègues a réussi à remuer un peu l'apathie de notre société lyonnaise toujours lente à se mettre en mouvement, toujours défilante envers tout ce qui est nouveau.

Nous devons également une mention spéciale à tous les collecteurs dévoués qui sont allés tenter le vain ou le succès, car leur tâche a été très délicate; nous ne pouvons spécialement, que vienne d'éprouver divers sinistres commerciaux; cependant c'est sur ce terrain mal préparé que le capitaine Petit a récolté pour sa part près de 6,000 fr.; le capitaine Billon, près de 3,000 fr., et le concours leur doit certainement une bonne part de reconnaissance; du reste, nous savons que d'autres, comme M. Harent, ont largement contribué aussi à grossir la liste des dons, en quittant sans relâche, et nous ne les en remercions pas, Lyonais, d'être fiers de nos succès; nous ne pouvons que nous féliciter de ce que nous sommes qu'ils ont donné au concours près de 40,000 fr., alors qu'à Paris, en 1889, on avait à peine réuni 9,000 fr.

Ces chiffres se passent de commentaires et plaident mieux que tous les arguments en faveur de la décentralisation des concours nationaux.

Un mot maintenant sur les récompenses, car elles ont soulevé quelques objections et nous qui sommes dans la foule, nous avons pu écouter toutes les opinions; or, la plus générale a été celle-ci: c'est que dans un concours où, comme nous l'avons dit plus haut, nos trois sociétés ont fait également leur devoir, les récompenses auraient dû être égales.

On aurait compris que chaque société fût décorée de la Légion d'honneur dans la personne de son président, à défaut de son directeur; c'est ce qui a eu lieu pour la Société de tir de l'armée territoriale, c'est ce qu'on attendait pour les deux autres sociétés; tout le monde a regretté qu'il n'en ait pas été ainsi et bien des personnes espèrent encore que le dernier mot n'est pas dit à cet égard; nous nous associons pleinement à ce vœu; pour les palmes académiques on aurait pu être également plus large et ne pas oublier que tous les présidents de sous-comités, sans exception, avaient largement fait leur devoir, et plus que leur devoir; nous disons cela pour ceux qu'on a oubliés.

Enfin, et c'est par là que nous terminerons ces notes rapides, rendons justice au dévouement et à l'abnégation de ceux qui ayant déjà reçu une distinction antérieure, n'avaient rien à attendre du concours au point de vue des récompenses, et lui ont donné tout le temps dont ils pouvaient disposer; ils ont bien mérité de la cité lyonnaise et de la patrie.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi 10 août, 22^e jour de l'année. Lune : nouvelle le 4 août; premier quartier, le 12. Soleil : lever, 4 h. 46; coucher, 7 h. 23.

La Tarasque. — On a lu plus haut le compte rendu des fêtes de la Tarasque. Notre envoyé spécial nous en envoie la photographie qui sera exposée demain dans notre salle de dépêches.

Club aéronautique lyonnais. — L'aérostat du club, Lyon, est parti, comme nous l'avons annoncé, hier matin, à 11 heures 15, de l'usine à gaz de Vaise, monté par MM. Joly, Grangeon, Levêque. Le club a reçu, à 10 heures, la dépêche suivante : « Sentier, 8 h. 50. « Heureuse descente au sommet du mont Tendre (Jura suisse). Arriverons mardi matin. »

Vol à Pétalage. — Par ordre de M. Prieur, commissaire de police de la Guillotière, les agents de la sûreté ont mis en état d'arrestation une femme C..., âgée de 53 ans, fleuriste, rue Molière, 112, qui venait d'être surprise en flagrant délit de vol à l'étalage.

Razzia. — Le service de la sûreté a opéré, hier, une razzia de vagabonds, dans le quartier de la Guillotière. Ces individus, qui sont au nombre d'une vingtaine, sont pour la plupart âgés de 18 à 25 ans.

Tombé d'un parapet. — Un triste accident est arrivé hier, à cinq heures du soir, sur le quai de Bondy. Un petit garçon de six ans, Georges Gelin, demeurant chez ses parents, rue de l'Ourse, s'était adossé contre le parapet et se penchait imprudemment en arrière.

Tout à coup, le gamin perdant l'équilibre, tomba dans le vide d'une hauteur de quatre mètres environ et vint s'abattre sur le bas-pont.

Relevé avec graves contusions, le jeune Georges fut transporté à la pharmacie Farley, quai Pierre-Scize, d'où, après avoir subi un pansement sommaire, il fut conduit à l'hospice de la Charité.

Attentat à la pudeur. — Le nommé R..., âgé de 27 ans, manoeuvre, chemin Debourge, a été surpris hier dans un terrain vague du fort de la Vitrolle, se livrant à des actes obscènes sur la personne d'une fillette de 9 ans, la petite V... Conduit à la permanence, ce répugnant individu a été écroué.

Cheval emporté. — Hier, à 9 heures 1/2 du soir, l'avant-train d'une voiture attelée d'un cheval et sur laquelle se trouvaient cinq personnes, s'est détaché, en face des grandes serres du parc de la Tête-d'Or.

Tous les voyageurs ont été précipités à terre, sans se faire aucun mal. Mais le cheval effrayé, prit sa course à travers les allées du parc et vint s'abattre à l'angle des avenues de Noailles et Duquesne.

Théâtre des Célestins. — C'est aujourd'hui lundi, à 10 heures du matin, que s'ouvre le ballet de location pour la brillante représentation que donnera, aux Célestins, après-demain mercredi, M. Baron, le fameux comédien Variétés de Paris. Le spectacle est tellement séduisant que nous pouvons sans crainte affirmer que les places s'écouleront rapidement.

Exigez le timbre de l'Etat. Mélangez-vous des contrefaçons.

La grande Pharmacie du Serpent, n^o 32, rue Lanterne, ne passe pas par les intermédiaires; elle achète en gros et reçoit directement tous les produits d'origine; c'est ce qui explique pourquoi elle vend de la marchandise fraîche et non fretée, tout en vendant bon marché.

LA SANTÉ A LYON

Voici, d'après le Lyon Médical, l'état sanitaire de notre ville pendant la semaine qui vient de s'écouler :

Maladies régnantes. — Pendant la 30^e semaine de 1891, il a été enregistré 172 décès, morts-nés exclus, lieu de la semaine précédente et 182 pour la période correspondante de 1890.

Sur ces 172 décès (121 dans la clientèle, 51 dans les hôpitaux civils, nous en comptons 23 chez des vieillards ayant dépassé 70 ans et 32 chez des enfants âgés de moins d'un an.

La chaleur, quoique tempérée, exerce une influence nocive sur les jeunes enfants. Il y a beaucoup de diarrhées, d'entéro-colites aiguës et même quelques dysenteries.

Les adultes sont plus éprouvés que les semaines précédentes. Il y a de nombreux embarras gastriques et des choléras graves.

La diphtérie se maintient à un chiffre moyen; toujours des angines, et des érythèmes en petit nombre.

Quelques cas de fièvre puerpérale sont signalés. Moins d'apoplexies cérébrales; méningites et convulsions chez les enfants en certaine proportion.

Les maladies aiguës des voies respiratoires sont peu nombreuses.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Fédération des syndicats ouvriers. — Tous les délégués au conseil local sont convoqués pour ce soir à 8 heures, au lieu de leur procès-verbal du candidat pour le congrès national de Bruxelles et des fonds pour participation aux frais de l'envoi des délégués.

Tissage mécanique (façonné et uni). — La commission des tarifs est convoquée pour mardi, 11 août, à 7 h. 1/2 du soir.

Cochers et conducteurs de tramways. — On nous communique la note suivante : « Un groupe de conducteurs de tramways demande au bureau de la chambre syndicale des cochers et conducteurs de tramways, de bien vouloir exécuter, sans délai, les décisions prises dans la dernière réunion. »

Syndicat des buviers coiffeurs. — Ce soir lundi, à 9 heures 1/2, réunion générale de la corporation à la Bourse du Travail.

Versement des cotisations; réception des nouveaux adhérents.

Syndicat des menuisiers. — Une permanence est établie au siège, avenue de Saxe, 176, afin de faciliter les adhésions ou renseignements, tous les jours, de 7 à 9 heures du soir.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Groupes anarchistes lyonnais. — Les groupes anarchistes lyonnais sont convoqués pour aujourd'hui, lundi, à une adresse qui aura lieu salle Marconi, avenue de Saxe, 105, à huit heures du soir. — Ordre du jour : Des conférences de Sébastien Faure.

GYMNASTIQUE ET TIR

La Vigilante fraternelle. — Lundi dernier, la Vigilante fraternelle faisait, avec le précieux concours de l'Union musicale de Saint-Just, le retour de la section du concours de Montceau-Les-Mines, accompagnée du sympathique trésorier de la société.

Le conseil d'administration et MM. les membres honoraires ont été heureux des succès remportés par la société qui a obtenu, en 2^e division, un prix de section (une palme argent), un prix de tir (médaille d'argent) et un an concours individuel, MM. Bénélier, Millonneux et Della, qui ont obtenu chacun une médaille de vermeil.

Des félicitations ont été adressées au président général pour la bonne marche et la bonne tenue de sa section, ce qui lui a valu le 1^{er} prix de direction.

Il a également obtenu le 2^e prix au concours de moniteurs chefs.

A l'arrivée, un vin d'honneur a été offert gracieusement par M. Gonin, rue de Trion; la Vigilante fraternelle et l'Union musicale se sont rendus ensuite au café Gavini, où plusieurs toasts ont été portés en l'honneur des gymnastes; et la fête s'est terminée par un dernier toast porté à la bonne entente des deux sociétés de Saint-Just.

<

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — Loras, employé, rue de la Pécherie, 4, et Berger, s. p., rue des Remparts, 20. — Guyot, serrurier, rue Neuve, 13, et Chateaufort, couturière, rue Duguesclin, 83. — Allier, employé de commerce, montée Saint-Sébastien, 14, et Guillard, employée, montée Saint-Sébastien, 14. — Chabert, employé de commerce, à Périgueux, et Desmarest, couturière, à Périgueux. — Poussard, monteur de métiers, rue du Mail, 38, et Charre, tulliste, rue Imbert-Colomès, 46. — Simonet, comptable, rue de la Bombarde, et Dolfus, s. p., place des Terreaux, 3.

Deuxième arrondissement. — Fritz, malletier, rue St-Joseph, 56, et Chalard, repasseur, rue St-Dominique, 14. — Rollandin, zingueur, avenue des Ponts, 36, et Périnet, couturière, rue de la Charité, 45. — Lévy, voyageur opticien, rue Adélaïde-Perrin, 3, et Lambert Caen, fabricant d'horlogerie, à Besançon. — Prins, doreur sur bois, quai des Célestins, 2, et Gilbert, doreur, quai des Célestins, 2. — Rollot, relieur, rue de Séze, 60, et Delande, s. p., rue de Perrache, 22. — Paret, cuisinier, quai de Perrache, 4, et Colley, tourneur, à Givors, et Ballay, s. p., cours du Midi, 15. — Loras, employé, quai de la Pécherie, 4, et Berger, s. p., rue des Remparts, 20. — Gachet, employé, rue Sébastien-Gryphe, 149, et Revellin, cuisinière, rue Sala, 60. — Rollot, employé de chemin de fer, rue Port-au-Bois, 9, et Vergnolle, institutrice, rue Sala, 6. — Berlioz, employé de chemin de fer, rue des Culattes, 27, et Saive, brodeuse, rue de la Charité, 86. — Mathieu, chapelier, rue de Savoie, 1, et Bar-

ral, brodeuse, rue de Savoie, 1. — Planud, bijoutier, rue Grenette, 4, et Baret, couturière, rue Grenette, 1. — Gaillon, employé, quai St-Antoine, 32, et Junique, s. p., rue Childebert, 25. — Dorey, employé, rue St-Etienne, 4, et Delphi, s. p., rue de la Charité, 43. — Bras, serrurier, cours Charlemagne, 44, et Deschamps, modiste, rue de Condé, 40. — Poizat, domestique, à Belmont, et Pradet, cuisinière, rue du Plat, 10.

Troisième arrondissement. — Bras, tailleur, chemin de Baraban, 99, et Goudman, giletière, rue Pizay, 22. — Vachot, employé de chemin de fer, chemin de Gerland, 6, et Servant, sans profession, à Tonnerre. — Cholet, mécanicien, grande rue de la Guillotière, 193, et Caron, couturière à Thizy. — Gachet, employé, rue Sébastien-Gryphe, 149, et Revellin, cuisinière, rue Sala, 60. — Mornay, professeur de musique, rue Charlet, 70, et Poncet, sans profession à Neuville-sur-Saône. — Balufin, corroyeur, chemin de Baraban, 35, et Guerre tailleuse, chemin de Baraban, 35. — Rollandin, zingueur, avenue des Ponts, 36, et Périnet, couturière, rue de la Charité, 45. — Guinet, sculpteur à Saint-Etienne, et Turdy, cuisinière à Saint-Etienne. — Rollot, employé de chemin de fer, rue Port-au-Bois, 9, et Vergnolle, institutrice, rue Sala, 6. — Berlioz, emp. de ch. de f. chemin des Culattes, 27, et Saive, brodeuse, rue de la Charité, 86. — Itaby, mécanicien, rue Tête-d'Or, 33, et Brochier, cours Vitton, 59. — Falque, négociant, rue Paul-Bert, 230, et Million, sans profession, à Chambéry. — Pras, employé de commerce, cours Villeurbanne, 191, et Rigat, repasseuse, cours Villeurbanne, 191. — Excler, photographe, rue d'Aguesseau, 46, et Doublier, couturière, rue Montessieu, 101. — Pionin, employé de chemin de fer, cours Lafayette, 232, et Berthier, couturière, à Villeurbanne. — Douzelot, maréchal des

logis, à Grenoble, et Brias, sans profession, chemin des Culattes, 31. Quatrième arrondissement. — Barboussat, coupeur d'habits, grande rue de la Croix-Rousse, 3, et Massard, couturière, place de la Croix-Rousse, 49. — Poussard, m.-métiers, rue du Mail, 38, et Charre, tulliste, rue Imbert-Colomès, 46. — Berthelot, employé, rue Austerlitz, 12, et Masson, employé, rue Claude-Lyonnet, 46. — Martin, journaliste, quai de Perrache, 4, et Perret, cuisinier, cours d'Herbouville, 35. — Fontaine, employé, montée Rey, 13, et Chevallier, tisseuse, rue Lebrun, 7. — Pradel, professeur, grande rue de la Croix-Rousse, 76, et Gilbert, sans profession, rue de la Pyramide, 44. — Fresnais, employé, rue Tête-d'Or, 43, et Sara-Galet, sans profession, à Lyon.

Cinquième arrondissement. — Dubosson, brunisseur, rue Saint-Georges, 98, et Mougéole, marchande, rue Saint-Georges, 98. — Dorey, employé, rue Saint-Etienne, 4, et Delphi, sans profession, rue de la Charité, 43. — Pardon, chemin des Massues, 3, et Chateaufort, cultivatrice, à Dardilly. — Pradal, professeur, grande rue de la Croix-Rousse, 76, et Gilbert, sans profession, rue de la Pyramide, 44. — Gayet, employé, place Saint-Didier, 1, et Barbier, tailleuse, rue des Trois-Maisons, 4. — Simonet, comptable, rue de la Bombarde, 13, et Dolfus, sans profession, place des Terreaux, 3. — Lobry, cordonnier, place Gerson, 3, et Depagneux, enjoliveur, place du Marché, 2. — Bernard, imprimeur, rue Bourdy, 1, et Béné, employée, rue de la Loge, 1. — Bertrand, carrossier, à Paris, et Fillion, sans profession, rue des Treize-Cantons, 3. Sixième arrondissement. — Baure, cocher, à Saint-Rambert, et Vey, épicière, à Saint-Rambert. — Rovet, légiste, quai de l'Est, 7, et Philippon, s. p., à Montbrison. — Says, apprêteur, rue Duquesne, 59, et Jibey, apprêteur, rue Bugeaud, 113. — Ribeyre, applicateur sur tulles, à Villeurbanne, et Bréziat, brodeuse, rue Tronchet, 57. — Robert, relieur, rue de Séze, 60, et Delande, s. p., rue Palais-Grillet, 22. — Verdet, fabricant de soieries, cours Vitton, 40, et Bouché, rentière, rue Boileau, 90. — Guillard, employé, rue Molière, 42, et Buissonnet, passementière, rue Louis-Blanc, 23. — Guyot, serrurier, rue Neuve, 13, et Chateaufort, couturière, rue Duguesclin, 83. — Raby, mécanicien, rue Tête-d'Or, 63, et Brochier, cuisinière, cours Vitton, 59. — Bourgey, emballeur, rue Amédée-Bonnet, 10, et Chetail, s. p., à Saint-Genis-la-Montagne. — Labaume, menuisier, rue Suchet, 21, et Rampon, couturière, rue Cuvier, 166. — Fromenteau, vannier, boulevard du Nord, et Mathelin, commerçant, boulevard du Nord, 67. — Fresnais, employé, rue Tête-d'Or, 43, et Sara-Galet, s. p., rue Saint-Denis, 34. — Olvat, apprêteur, rue Boileau, 66, et Cota, couturière, rue Tronchet, 49. — Blache, boucher, rue de Sully, 90, et Perrier, empl., rue de Sully, 77. — Bonnet, tourneur, rue Moncey, 216, et Laplace, empl., à Genève. — Goutard, apprêteur, rue de Vendôme, 131, et Gelin, enjoliveuse, rue de Vaulban, 38.

Septième arrondissement. — Justin Fuché, 2 ans, rue Pizay, 32, f. 4 h. s. — Eponse Glas, née Gaudouin, s. p., 48 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Jean Mazoyer, voyageur, 36 ans, rue Centrale, 10, f. 5 h. s. — Claude Lachard, camionneur, 49 ans, rue Dunois, 33, 8 h. — Louisie Mignon, 1 mois, grande rue de la Guillotière, 219, f. 10 h. m. — Eponse Labarier, née Charbotet, 36 ans, rue Vendôme, 215, 5 h. s.

Antoine de Varennes, s. p., 18 ans, cours Lafayette, 150, f. 5 h. s. — Paul Pradet, 6 ans, rue de l'Épée, 7, 5 h. s. — Niant. — Jean Ratat. — Cinquième arrondissement. — Jean Ratat, tailleur, 68 ans, rue Saint-Jean, 34, f. 3 h. s. — Sixième arrondissement. — Jean Buisson, marchand, 22 ans, rue Moncey, 194, f. 6 h. m. — Michel Doucet, tisseur, 49 ans, cours Vitton, 70, f. 10 h. m. — Jeanne Lavigne, 2 mois, rue Moncey, 79, f. 2 h. s. — Eponse Fouillout, née Guérin, s. p., 65 ans, rue Montbernard, 23, f. 4 h. s.

Monographie des Ecoles communales de Lyon, depuis 1828 jusqu'en 1891, et la construction des groupes scolaires par J. Janicot, sur-veillant des travaux scolaires de la ville, avec préface de Victor Clavel, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, conseiller municipal, ex-adjoint au maire, délégué à l'instruction publique. Le but de l'ouvrage de M. Janicot est de rendre service à toutes les personnes qui s'occupent de la construction et de l'aménagement des locaux scolaires. L'auteur s'est décidé à publier une partie des nombreux renseignements qu'il a recueillis pendant sa longue carrière, dans l'espoir d'en faire profiter ceux qui les consulteront. Toutes les bibliothèques posséderont donc bientôt cet utile ouvrage. Déjà le comité des Bibliothèques de la ville de Lyon vient de l'adopter avec une approbation flatteuse. On trouvera cette Monographie chez M. J. Chanard, libraire à Lyon, 8, rue du Peyrat. — Gros vol. in-8 de 400 pages : 3 fr. et franco par poste 3 fr. 60.

BIBLIOGRAPHIE. — Monographie des Ecoles communales de Lyon, depuis 1828 jusqu'en 1891, et la construction des groupes scolaires par J. Janicot, surveillant des travaux scolaires de la ville, avec préface de Victor Clavel, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, conseiller municipal, ex-adjoint au maire, délégué à l'instruction publique. Le but de l'ouvrage de M. Janicot est de rendre service à toutes les personnes qui s'occupent de la construction et de l'aménagement des locaux scolaires. L'auteur s'est décidé à publier une partie des nombreux renseignements qu'il a recueillis pendant sa longue carrière, dans l'espoir d'en faire profiter ceux qui les consulteront. Toutes les bibliothèques posséderont donc bientôt cet utile ouvrage. Déjà le comité des Bibliothèques de la ville de Lyon vient de l'adopter avec une approbation flatteuse. On trouvera cette Monographie chez M. J. Chanard, libraire à Lyon, 8, rue du Peyrat. — Gros vol. in-8 de 400 pages : 3 fr. et franco par poste 3 fr. 60.

AVIS. — Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'ECHO de Lyon insérera toujours, avec plaisir toutes leurs communications et documents.

VERMOREL Constructeur VILLEFRANCHE (Rhône) PRESSEURS Perfectionnés GARANTIS Transformations et Réparations des Presseurs VIS & FERRURES — POMPES A VIN Envoi franco du Catalogue illustré. Le Rédacteur-Gérant : NICOLAU-MENTELE. Imp. WALTERER ET C^e, rue Belle-Cordière, 44. — LYON.

ORDRES DE BOURSE Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris Courtage unique J. BLONDEL & L. GARNIER Banquiers, 13, rue de la République, LYON SIMONET (DIRECTEUR)

6 MILLIONS A PLACER PAR FRACTIONS SUR HYPOTHEQUE LACOMBE & GONNET, 13, Rue Lafayette, PARIS. — (18^e Année).

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

(Service d'Été) VIENT DE PARAÎTRE (Service d'Été) L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux LE WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces divers lignes Le prix des billets aller et retour Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent. A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

BRIDES (Savoie) Eau tonique purgative et dépurative ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTE (PURGATION LEGÈRE) Dyspepsie, Gastralgie, Maladies de foie et des reins, Obésité, Constipation, Circulation du sang, Diabète. Cette Eau est très diurétique. En vente chez tous les Pharmaciens & Marchands d'Épicerie méridionale. Directeur de l'Établissement à Brides Saïon du 15 Mars au 1^{er} Octobre

VIGNES AMÉRICAINES Un million de racines de toutes qualités à la vente. Références de France et d'Italie. S'ad. à M. BERGER FILS, à Bourg-St-Andéol (Ardèche)

PLAT chaud à vendre après fortune. S'adr. à M. Fargeat, cours Lafayette, 131.

CONCERTS BELLECOUR (KIOSQUE DE BELLECOUR) Tous les Soirs, à huit heures GRAND CONCERT PAR L'ORCHESTRE DU GRAND THEATRE Sous la Direction d'Alexandre LUIGINI LE MARDI & LE VENDREDI GRANDE FÊTE ARTISTIQUE SOLISTES MM. FORESTIER JOUET RITTER MM. MAZIER GORRON TERRAIRE MM. A. BEDETTI U. BEDETTI P. BEDETTI MM. SPINASSE TAMBURINI

Maison d'Accouchement Madame GALIFET, sage-femme de 1^{re} classe 52, Route de Grenoble, MONPLAISIR Maladies des femmes — Spécialité pour retard — Pensionnaires de tout âge de la grossesse — Soins — Discrétion — Prix modérés.

Le Fin de Siècle 11 FR. APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE 11 FR. MUNI DE SON PIED Et de tous les Produits pour faire la Photographie Nous recommandons spécialement à la Photographie du Public cet appareil, qui quoique d'un prix peu élevé, donne de très bons résultats pour portraits et paysages. Nous tenons à la disposition de notre clientèle des épreuves photographiques faites avec notre appareil. Nous offrons de donner des leçons de photographie à un prix très réduit. Ajouter 1 fr. pour recevoir l'appareil franco gare. PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON — 12, Rue Confort, 12. — LYON

BAINS DE LA Rue Constantine, 20, Lyon Cet établissement, nouvellement réorganisé, se recommande par sa bonne tenue, la célérité et le confortable dans le service. LOUIS REVERDY Ex-Pédicure des Bains de la rue Grôlée

VICTOR DUPRÉ 69, Rue Tronchet, LYON Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes Fourniture de Lames et Bâtons Réparations à Prix réduits GRAND DÉPÔT DE STORES Ordinaires et Fantaisie ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE Prix exceptionnels de bon marché

ON TROUVE A l'Agence Victor FOURNIER 14, Rue Confort, 14. — LYON LES VALEURS CI-APRÈS : Bons du Crédit Foncier... 6 tirages par an Bons Algériens... 6 Bons du Congo... 6 Bons à lots de Panama (1889) 6 Bons de l'Exposition (15 oct.) 1 Bons de la Presse (15 juin) 1 Pour tous renseignements, s'adresser AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, 14 — LYON —

Mesdames!! Pour dessiner vos mouchoirs de poche demandez vos initiales AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, rue Confort, Lyon Avec ces lettres on peut imprimer sur l'étoffe d'une façon irréprochable. Une personne non habituée peut facilement dessiner une douzaine de mouchoirs en trois ou quatre minutes. Prix de la lettre 15 centimes Pour les demandes par correspondance, ajouter 0,05 cent. pour le port.

NOUVELLE POMPE ÉLEVATOIRE A MANŒUVRE DOUCE ET D'UTILITÉ INCOMPARABLE Pour arroser, puis profonds, élévation d'eau à tout étage, garnie du dégrèner et de la getée, sans précaution utile GONIN, breveté s. g. d. g., 4, rue Bellecour, LYON

Le Régénérateur ENGRAIS CHIMIQUE CONCENTRÉ Pour l'arrosage des plantes d'appartement, serres et jardins Cet engrais a pour but d'activer la poussée des plantes et dispense du rempotage annuel indispensable pour celles qui croissent dans des vases dont l'exiguïté fait qu'elles manquent de nourriture pour se développer. Ses propriétés fertilisantes sont très grandes, ce qui permet de cultiver toutes espèces de plantes à fleurs ou à feuillage dans n'importe quelle terre. — Pour les plantes malades l'action de cet engrais est très sensible, et a donné des résultats surprenants. PRIX DE LA BOITE (franco) : 1 fr. 25 AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 10 Août (47) LA MAISON DU BARBIER PAR LUDOVIC JOHANNE La cellule dans laquelle Phœbus était enfermé depuis la veille, s'ouvrait dans la partie la plus reculée du couloir, au fond de l'aile gauche. Le corridor se fermait brusquement : aucune communication n'était possible au-delà. Quand les gardiens apportaient le repas du prisonnier, ils laissaient la porte ouverte. La sentinelle se plaçait en travers. Au bout d'un quart d'heure, quand, pendant le repas, l'air de la cellule avait été purifié par le courant extérieur, la porte était refermée et verrouillée solidement. Elle ne se rouvrait que lorsqu'un des quatre murs resserlés de plâches à la chaux, devant une chaise de bain, un lit de camp muni de quelques couvertures, et une petite table boiteuse sur laquelle étaient déposés du papier et quelques livres. Quand la ronde fut passée, Landrin jeta un coup d'œil dans le couloir. Le factionnaire le plus rapproché de lui, se tenait à une vingtaine de pas. Phœbus et Landrin pouvaient causer à voix basse sans être entendus. Mais il fallait attendre l'heure du repas.

Heureusement, le déjeuner allait être servi. Landrin, d'ailleurs, avait eu une précaution intelligente. Ce n'était pas là une coïncidence fortuite, il avait pris son numéro d'ordre en conséquence. Quand le gardien apporta son panier de provisions, Landrin, appuyé sur son fusil, s'effaça un peu pour permettre au gendarme d'ouvrir la porte. Il attendit que le gardien fut sorti. Dès que ce dernier eut pénétré dans la cellule voisine, Landrin se retourna brusquement. Phœbus étonna une exclamation de surprise. Landrin avança la tête. — Chut! mon capitaine, dit-il doucement, il n'y a pas de temps à perdre, sangdioux! J'ai trouvé le moyen de me faufiler ici et de vous tirer de là... Je ne sais pas ce que vous avez fait, mon capitaine, je n'ai pas à le savoir! mais on parle d'un jugement qui ne serait pas pour rire, et subseqnement, mon capitaine, il s'agit de déguerpir. Si vous voulez bien, sans vous commander, nous allons, en un tour de main, changer d'uniformes! Il est clair que ce soit fait subit! Quand le gardien repassera pour reboucher le capitaine de Savignac, l'impossibilité de l'exécution de ce beau projet, lui sauta tout à coup aux yeux. Sans réaction aucune, et par une sorte de transition toute naturelle chez les natures primesautées et promptes aux enthousiasmes irréfléchis, les obstacles infranchissables lui apparurent avec une soudaine netteté. Ainsi, son ingéniosité demeurait stérile! Le changement de costume était impraticable. Le gardien et les soldats du poste ne pouvaient pas être victimes d'une supercherie aussi étrange. La

embrouille! On n'y aura vu que du feu! Vous êtes prêt, mon capitaine? Phœbus s'approcha et tendant la main au soldat : — Je te remercie, mon brave Landrin, lui dit-il, de ton dévouement et de ton affection; mais ton plan est irréalisable; c'est une pure folie! S'il m'arrivait malheur, ce qui est plus que probable, ma mère gardera le souvenir de ce que tu as voulu tenter pour moi. — Pour l'instant, il y a mieux à faire. Reste à ton poste. Je vais écrire rapidement une lettre que je te chargerai de remettre à son adresse le plus tôt qu'il te sera possible!... Et sur un coin de la table, Phœbus se mit à écrire d'une main ferme et résolue. Tout déconcerté par la réponse de son capitaine, Landrin voyait avec désespoir s'effondrer et s'anéantir son beau rêve d'évasion! Il n'avait pas prévu une pareille réponse. Dans l'excès de son zèle et l'ardeur de son imagination méridionale, l'excellent garçon avait imaginé un plan parfaitement impossible. Devant l'attitude du capitaine de Savignac, l'impossibilité de l'exécution de ce beau projet, lui sauta tout à coup aux yeux. Sans réaction aucune, et par une sorte de transition toute naturelle chez les natures primesautées et promptes aux enthousiasmes irréfléchis, les obstacles infranchissables lui apparurent avec une soudaine netteté. Ainsi, son ingéniosité demeurait stérile! Le changement de costume était impraticable. Le gardien et les soldats du poste ne pouvaient pas être victimes d'une supercherie aussi étrange. La

ruse aurait été immédiatement découverte, et cette tentative extravagante ne pouvait que perdre irrémédiablement l'ami du général Malet. Sa lettre achevée, Phœbus la plia précipitamment, et la glissa dans la main de Landrin, dont deux grosses larmes sillonnaient les joues. — Arrange-toi, dit-il, pour que cette lettre soit remise au comte d'Estorol demain soir, quand ton service de garde au Temple sera terminé. Puis, tirant sa bourse de sa poche, il donna à Landrin l'ordre formel de la prendre, en ajoutant : — Tu garderas cette bourse en souvenir de moi, si tu ne dois pas me revoir! Quant à l'argent qu'elle contient, il pourra te servir. Quoi qu'il arrive, je n'en ai pas besoin! Il était temps de mettre fin au colloque. Le gardien revenait. Ce dernier ne parut pas s'étonner de retrouver intactes les provisions auxquelles le prisonnier n'avait pas eu le loisir de toucher. Il referma la porte, en maugréant, d'un air rude, et s'éloigna en agitant son lourd trousseau de clefs. Suffoqué par l'émotion, en proie à une angoisse qui lui serrait la gorge, Landrin, cloué sur place, n'avait pu proférer une parole! Morné et abattu, il attendait maintenant son tour de relever. Il eut la vision sanglante d'une exécution dans la plaine de Grenelle. Les paroles du capitaine ne lui laissaient aucune espérance. Il se reporta par la pensée à la maison des Aulnès. Il évoqua le souvenir de l'austérité et bienveillante figure de

M^{me} de Savignac. Il vit la pauvre femme, apprenant la fatale nouvelle de la mort de son fils, pousser un cri perçant et tomber inanimée. Accablé par le sentiment de son impuissance en face du péril prochain et menaçant, le pauvre garçon, haletant, les poings crispés, pleurait silencieusement. XXIX L'Arrêt de mort Le procès des Philadelphes et le général Malet s'instruisaient rapidement. Duroc avait donné des ordres pour que le rapport de Fouché fût rédigé et déposé au plus tôt, en vue d'une réunion immédiate de la commission militaire chargée de juger les conjurés. Le lendemain, à deux heures, Landrin frappait à la porte de l'hôtel du Mesnil. Lili vint ouvrir. Le soldat avait marché précipitamment. Il avait les yeux tout brillants de fièvre et les traits encore bouleversés. A la vue de Landrin, la soubrette ressentit un événement grave. Le gendarme lui laissa pas le temps de le questionner longuement. — Lili, dit-il, voici une lettre pour M. le comte d'Estorol. — Personnelle? — Et urgente. Lili jeta les yeux sur l'enveloppe. Elle portait le timbre de l'administration du Temple. Phœbus n'avait eu à sa disposition que le papier de la prison. — C'est que... dit-elle avec un peu d'hésitation, M. le comte vient de sortir de l'instaurant, M^{me} la baronne!

Landrin se tira l'oreille d'un air embarrassé. — Puis-jela remettre à mademoiselle? demanda Lili. — Ma foi! pourquoi pas? C'est une lettre du capitaine! Elle peut intéresser mademoiselle Sabine! Et puis ça presse beaucoup, beaucoup! insista Landrin; tu entends, petite Lili? La soubrette fit entrer Landrin dans l'antichambre et l'accabla de questions. Le soldat raconta tout ce qu'il savait. Epouvanée par les révélations de son amoureux, Lili se prit à trembler de tous ses membres. — Mon Dieu! mon Dieu! balbutia-t-elle, s'il allait lui arriver malheur! — Allons, fit Landrin, sur un ton de brusquerie affectueuse; allons, petite femme, donne la lettre à M^{lle} Sabine. Dis-lui tout ce que je viens de te raconter. Si elle ouvre la lettre, ce sera peut-être un bonheur! Et le soldat, qui avait rendu à la jeune fille les cinq francs prêts, attrista Lili sur sa poitrine, lui prit un dernier baiser et s'esquiva. Les deux amoureux se mirent à se regarder pour le soir même. Lili devait rendre compte à Landrin de sa conversation avec M^{lle} d'Estorol. Aussitôt après le départ de l'ordonnance, Lili entra dans la chambre de Sabine. Aux premiers mots de Lili, Sabine tressaillit et se leva. A mesure que parlait la soubrette, le doux visage de Sabine se couvrait d'une pâleur livide. (A suivre)